

Compte personnel de Formation

Fonctionnement du dispositif et impact sur votre saisie

Février 2018



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage
avec le fonds social européen.



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Sommaire

Introduction	3
Quelles sont les formations éligibles au CPF ?	3
Où peut-on consulter la liste des formations éligibles au CPF ?.....	3
Qui établit les listes des formations éligibles au CPF ?.....	4
Comment faire pour rendre ma formation éligible au CPF ?.....	4
Comment est alimenté le site moncompteformation.gouv.fr ?	4
Comment fonctionnent ces listes éligibles ?.....	5
Quel impact sur le site du Carif-Oref Occitanie ?	5
Procédure de saisie sur le site du Carif-Oref Occitanie	5
Précisions concernant la saisie - Cas particuliers	5
Diffusion de vos données	6
Comment les titulaires du CPF choisissent-ils leur organisme de formation ?.....	7

2

Introduction

Le [Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#) est un dispositif créé par la loi du 5 mars 2014 relative à la réforme de la formation professionnelle. Il s'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi, de l'entrée dans la vie active jusqu'au départ à la retraite. Il a pour ambition de permettre à chacun d'accroître son niveau de qualification et de sécuriser son parcours professionnel.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, un site internet (www.moncompteformation.gouv.fr) a été créé pour recenser les formations pour lesquelles le CPF peut être mobilisé, ces formations sont dites éligibles.

Le [Réseau des CarifOref \(RCO\)](#) a lui été mandaté pour recenser les organismes qui dispensent ces formations éligibles au Compte Personnel de Formation, via les banques de données des CarifOref qui alimentent le site de l'Intercarif et les outils de prescription de Pôle Emploi et des Missions Locales.

Quelles sont les formations éligibles au CPF ?

Sont éligibles au CPF :

- les formations permettant d'acquérir le [socle de connaissances et de compétences \(Cléa\)](#),
- les actions d'[accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#),
- les [formations qualifiantes inscrites sur une liste établie par les partenaires sociaux](#). Elles sont sanctionnées par :
 - une certification inscrite au RNCP¹,
 - un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de branche ou interbranche (CQPI),
 - des certifications correspondant à des compétences transversales recensées par la CNCP² et enregistrées à l'Inventaire des certifications.

3

Attention :

1. Pour être éligibles, les formations doivent être inscrites au RNCP **mais** toutes les formations inscrites au RNCP ne sont pas éligibles au CPF.
2. L'éligibilité porte bien sur la certification et non pas sur une session de formation ou un organisme de formation.

Où peut-on consulter la liste des formations éligibles au CPF ?

Pour savoir si vos formations sont éligibles au CPF, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr. Vous pouvez rechercher les formations éligibles via le moteur de recherche ou consulter les listes, sous forme de [tableaux téléchargeables](#), dans l'espace « Professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle ».

¹ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

² CNCP : Commission Nationale de la Certification Professionnelle

Qui établit les listes des formations éligibles au CPF ?

Ce sont les partenaires sociaux, c'est-à-dire les représentants des salariés et des employeurs, réunis au sein du COPANEF³, du COPAREF⁴ et des CPNE⁵ qui ont été missionnés pour établir ces listes éligibles. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. **Le Carif-Oref Occitanie n'intervient pas dans ce processus.**

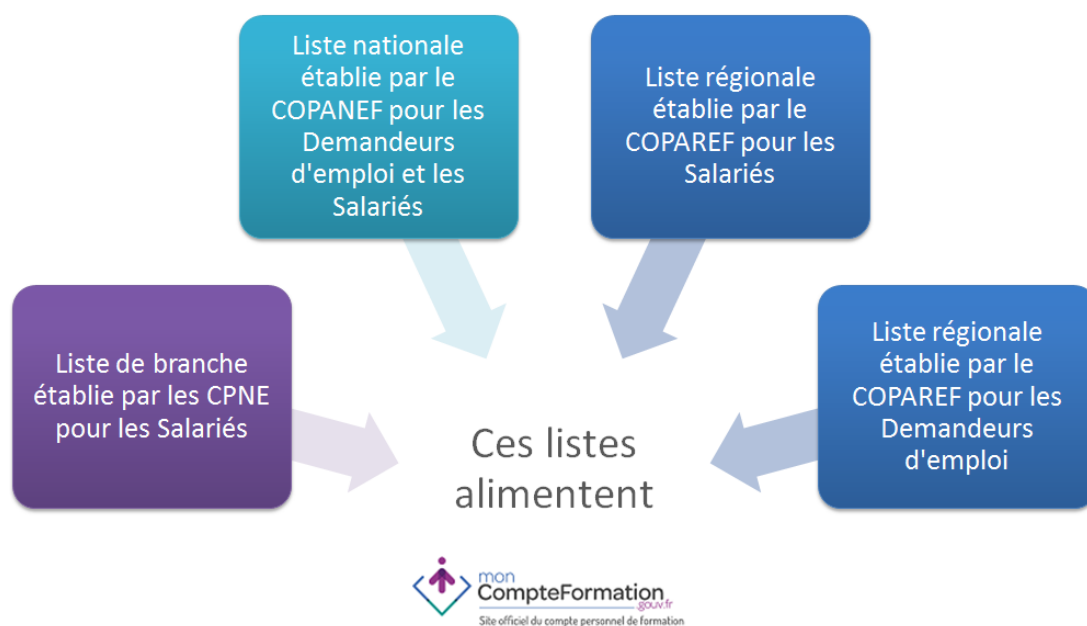
Comment faire pour rendre ma formation éligible au CPF ?

- **Si votre formation n'est pas enregistrée au RNCP :** vous pouvez engager une [procédure d'enregistrement au RNCP](#) ou à l'[Inventaire](#) pour que votre formation fasse partie du « catalogue » utilisé par les partenaires sociaux pour établir les listes.
- **Si votre formation est déjà enregistrée au RNCP :** vous ne pouvez engager aucune procédure. Les partenaires sociaux rendront peut-être votre formation éligible au CPF lors d'un prochain vote.

Comment est alimenté le site moncompteformation.gouv.fr ?

Le site est alimenté uniquement par les listes établies par les partenaires sociaux, il est mis à jour au fur et à mesure des évolutions de ces listes. **Les données saisies dans la banque régionale des offres de formation du Carif-Oref Occitanie ne sont pas transférées vers ce site.**

4



³ COPANEF : Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

⁴ COPAREF : Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

⁵ CPNE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

Comment fonctionnent ces listes éligibles ?

Auteur de la liste	Public concerné	Périmètre de la liste
COPANEF	Salariés et Demandeurs d'emploi	National
COPAREF	Salariés et Demandeurs d'emploi	Régional
CPNE	Salariés ⁶	Branche professionnelle

Les certifications présentes sur les listes possèdent toutes un code CPF qui leur est propre. **Celui-ci est lié à la certification selon le secteur d'activité, la région et le profil de l'individu.** Une même certification peut être présente sur plusieurs listes et, de fait, avoir plusieurs codes CPF différents.

Pour fournir le code CPF d'une certification à un stagiaire, prenez en compte les paramètres suivants :

- profil du stagiaire : salarié ou demandeur d'emploi,
- région de travail si c'est un salarié / région du lieu d'habitation si c'est une personne en recherche d'emploi,
- branche professionnelle si c'est un salarié.

5

Quel impact sur le site du Carif-Oref Occitanie ?

Procédure de saisie sur le site du Carif-Oref Occitanie

Pour saisir les formations que vous dispensez et qui sont éligibles au CPF, votre organisme de formation doit avant tout être [inscrit sur notre site](#). Une fois inscrit, rendez-vous dans la **rubrique « Vos actions de formation non conventionnées »** de votre espace réservé pour remplir le formulaire proposé en suivant les instructions présentes sous les champs de saisie.

Vous devez créer **une fiche par certification délivrée** et sélectionner la certification correspondante dans le champ « Diplôme ». Ce champ, lié à CertifInfo⁷, permet le marquage des certifications éligibles au CPF, il est donc important de bien renseigner cette partie du formulaire.

Attention : Le code présent après l'intitulé de la certification dans le champ Diplôme est lié à CertifInfo, ce n'est pas le code CPF.

Précisions concernant la saisie - Cas particuliers

- Si votre organisme de formation délivre plusieurs habilitations électriques, vous devez créer **une fiche par catégorie d'Habilitation**, en spécifiant par exemple dans le champ « Intitulé » : *Habilitation électrique B0, Habilitation électrique B1*, etc. **Puis sélectionnez la certification correspondante dans le champ Diplôme.**

⁶ Les formations de cette liste peuvent également concerner les Demandeurs d'emploi dans le cadre d'un Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP).

⁷ CertifInfo est la base de données de l'offre de certification en France accessible sur le [site de l'Interarif](#).

- Si votre organisme de formation délivre plusieurs CACES, vous devez créer **une fiche par catégorie de CACES**, en spécifiant par exemple dans le champ « Intitulé » : *Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R389 chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté catégorie 1, Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) R389 chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté catégorie 5*, etc. **Puis sélectionnez la certification correspondante dans le champ Diplôme.**

NB : Pour les certifications TOEIC et BULATS : la certification seule ou la formation et la certification sont éligibles.

- Si votre organisme de formation délivre le TOSA vous devez **créer une fiche pour chaque logiciel de bureautique**, en spécifiant par exemple dans le champ « Intitulé » : *Excel : Initiation - certification TOSA, Outlook : Gérer sa messagerie : certification TOSA, PowerPoint : Perfectionnement - certification TOSA*, etc. **Puis sélectionner « TOSA (84517) » dans le champ Diplôme.**
- Si votre organisme de formation a reçu l'agrément pour délivrer la Certification CléA vous devez créer une fiche pour la certification complète et une fiche pour chacun des 7 modules composant la certification, en spécifiant dans le champ « Intitulé » : *CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles)* ou, dans le cas des modules, *CléA - socle de connaissances et de compétences professionnelles - 1. Communication en Français*. **Puis sélectionner « CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles) (84482) » dans le champ Diplôme.**
- Si votre organisme effectue des actions d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience vous devez créer une fiche pour chaque domaine dans lequel vous intervenez, en spécifiant par exemple dans le champ « Intitulé » : *Accompagnement VAE Métiers de la coiffure, Accompagnement VAE Métiers de la santé*, etc. **Puis sélectionner « Accompagnement VAE (83899) » dans le champ Diplôme**
- Si votre formation correspond à une certification déjà enregistrée au RNCP mais que votre organisme de formation ne la délivre pas actuellement, vous pouvez vous rapprocher de l'organisme certificateur afin **d'obtenir une convention de préparation à la certification** après validation d'un cahier des charges par le certificateur. Vous pourrez alors inscrire la formation sur notre site.

En cas de problème vous pouvez contacter les gestionnaires de la banque régionale de l'offre de formation, par mail (support@cariforefoccitanie.fr).

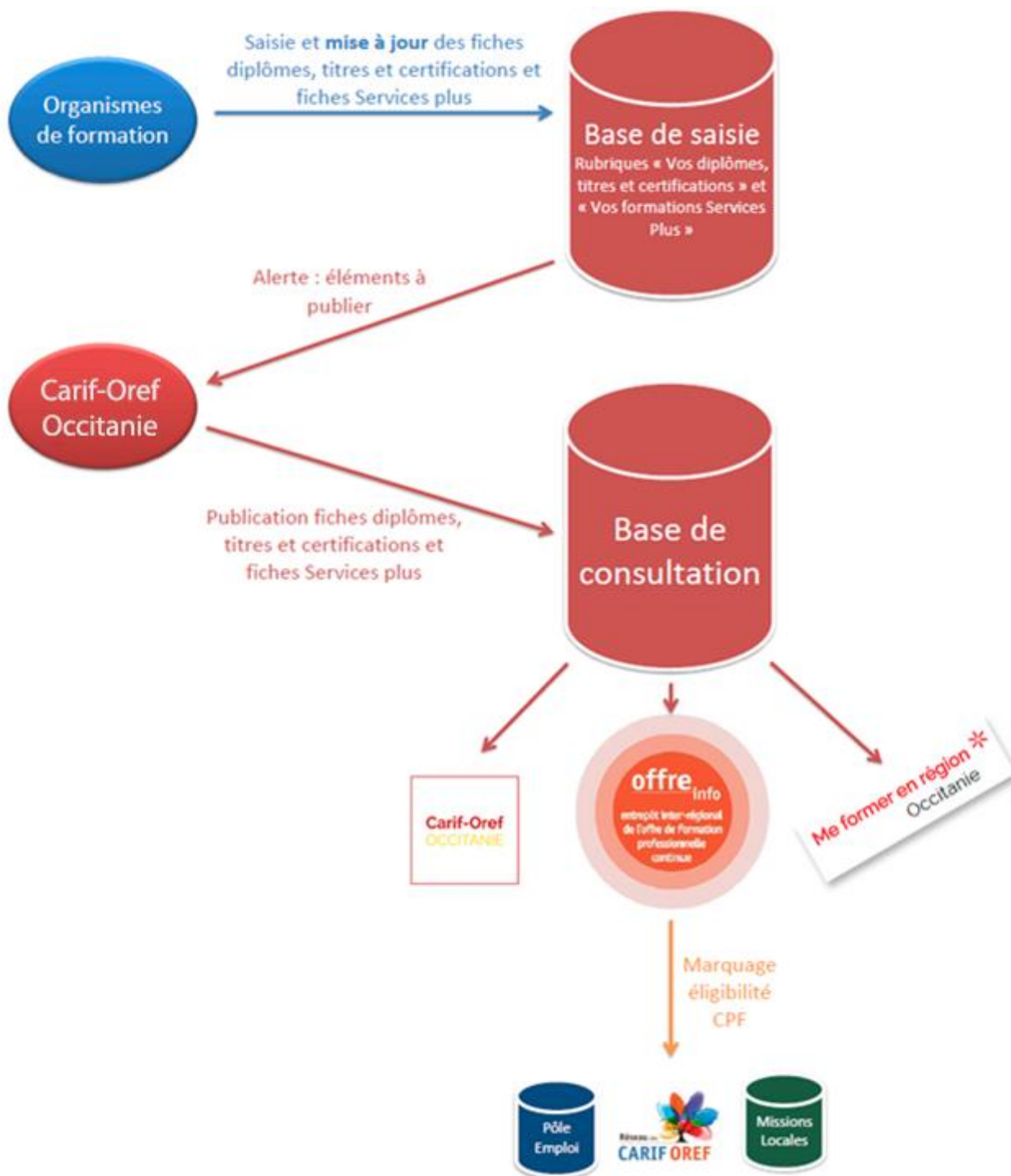
Diffusion de vos données

Les données que vous avez saisies sont ensuite publiées sur www.meformerenregion.fr, avec l'information concernant l'éligibilité de votre formation lorsque c'est le cas, et sur le site du Carif-Oref Occitanie - Site de Labège (www.cariforef-mp.asso.fr).

Elles sont également transmises à Offre Info (l'entrepôt interrégional de l'offre de formation) qui alimente, après contrôle de l'éligibilité grâce au code CertifInfo, le site de l'InterCarifOref (www.intercariforef.org)

Figure 1 - Diffusion et marquage de votre offre de formation

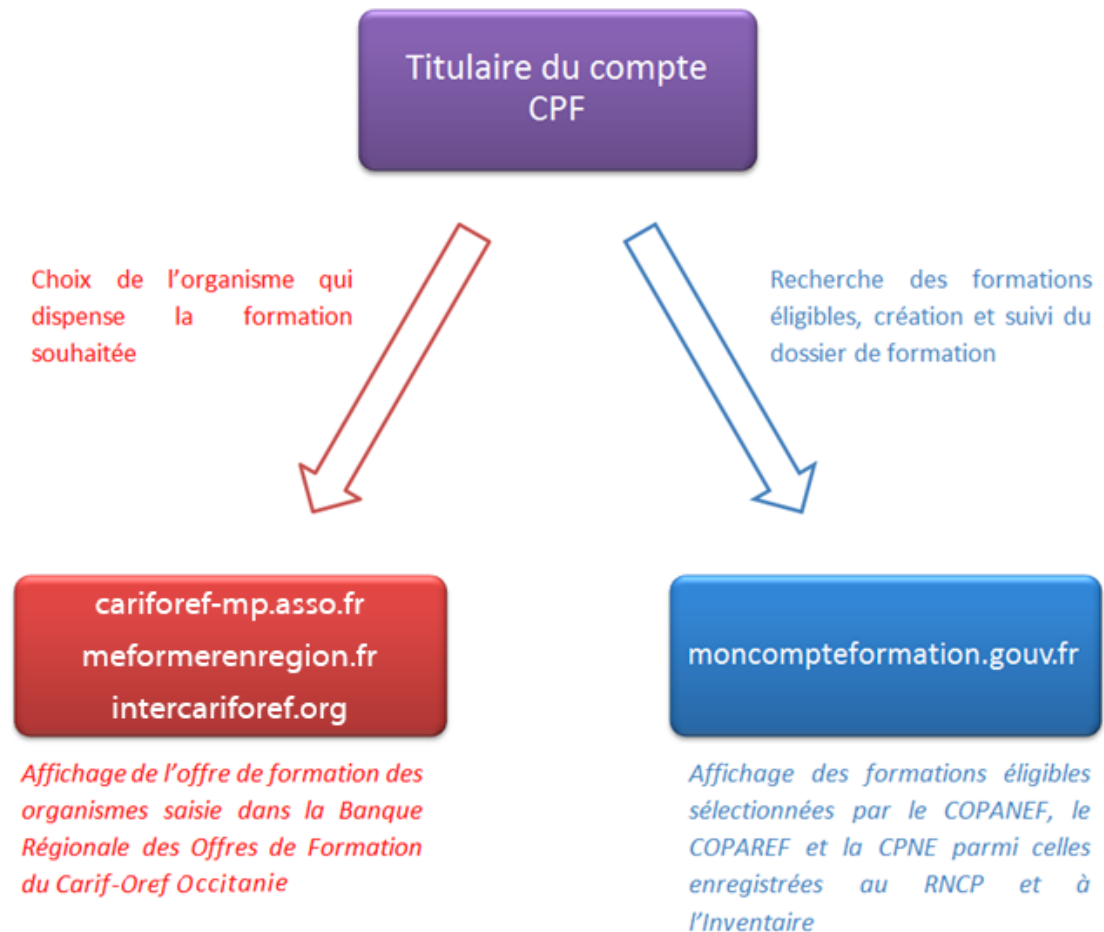
ainsi que les outils de prescription de Pôle Emploi (Aude Formation) et des Missions Locales (i-milo).



Une fois qu'il a renseigné le code CPF correspondant à la formation qui l'intéresse, le titulaire du compte doit inscrire la Raison Sociale et le numéro de SIRET de l'organisme de formation auprès de qui il souhaite réaliser sa formation.

C'est grâce aux données affichées sur <http://www.meformerenregion.fr> et www.cariforef-mp.asso.fr que le titulaire du compte peut connaître la liste des organismes de formation qui dispensent la formation qui l'intéresse.

8



En cas de problème vous pouvez contacter les gestionnaires de la banque régionale de l'offre de formation, par mail (support@cariforefoccitanie.fr).



Carif-Oref Occitanie

Association loi 1901

19 rue Carmin - 31670 Labège

Tél : 05 62 24 05 99 - support@cariforefoccitanie.fr

Web : www.cariforef-mp.asso.fr

www.meformerenregion.fr